> Pourquoi les aides — Page II

> Le prix payé par les industriels — Page III

> L'aide à la production, l'aide au transport — Page IV

> L'ICHN, la prime de soutien, la prime bagasse — Page V

> Le calcul de la marge brute — Page VI à VIII



cahier technique

la canne N°15 août 2008

L'argent de la canne

Vous pouvez retrouver nos fiches techniques sur le site de la filière canne sucre : www.canne-progres.com

QUI PAIE QUOI ?

1. Que rapporte la canne ?

Pour répondre à cette question, beaucoup de planteurs ne considèrent que le prix de base payé par les industriels. Or, **ce qu'on appelle communément les "aides" constitue tout autant une part importante dans le revenu final de l'exploitant.** Si ce revenu est majoritairement payé sur des fonds publics, il n'en est pas moins légitime et rémunère le travail de l'agriculteur.



2. Produire plus pour gagner plus

La quasi-totalité des aides sont calculées en fonction du tonnage produit. Elles dépendent donc directement du travail de l'agriculteur, au même titre que le prix payé par les industriels (prix usine).

Dans le revenu que le planteur attend de ses objectifs de rendement et de production, il doit intégrer tous les éléments qui créent ce revenu, y compris les aides. Celles-ci ne peuvent que l'inciter à augmenter sa production.



3. Des aides légitimes

Le planteur réunionnais n'est pas plus aidé qu'un agriculteur européen.

Les aides prennent en compte des handicaps liés aux conditions d'exploitation locales. Elles rémunèrent aussi les fonctions de l'agriculteur autres que productives. Ces fonctions, environnementales, sociales et culturelles, sont difficilement mesurables en termes monétaires.

Tout le monde aujourd'hui a conscience que l'agriculture est indispensable au milieu rural. Une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement, est à la base de la vision européenne du développement rural.



DEUX EXEMPLES D'EXPLOITATION

Pour connaître ce que rapporte la canne, nous présentons les différentes composantes du revenu : prix de base et aides. D'autre part un calcul est appliqué à deux cas de figure concrets d'exploitations type. Bien que schématiques, ces exemples illustrent la démarche.

- **Cas 1**
 l'exploitation est située en zone de piémont, non irriguée ; sa surface agricole utile (SAU) est de 6 hectares et sa production de 500 t à 13,8% de richesse (valeur de référence de la richesse pour le calcul du prix usine). Soit un rendement de 83,3 t/ha.

- **Cas 2**
 l'exploitation est située en zone de piémont, non irriguée ; sa SAU est de 14 hectares et sa production de 1 200 t à 13,8 % de richesse. Soit un rendement de 85,7 t/ha.

En conclusion, un tableau comptable simplifié réunit les charges et les produits appliqués à ces deux cas afin de mettre en évidence leurs marges brutes à l'hectare.

1. Le prix usine

L'État a obtenu de l'Europe communautaire de pouvoir compenser la baisse du prix du sucre jusqu'en 2014. Un prix de référence a été fixé jusqu'en 2014 de la tonne de cannes : 39,09 €/t pour une richesse de 13,8%. Il s'agit du prix payé en 2005.
Sans les compensations, le prix de la canne chuterait à 30,31 €/t en 2008 (et à 17,00 €/t en 2009).

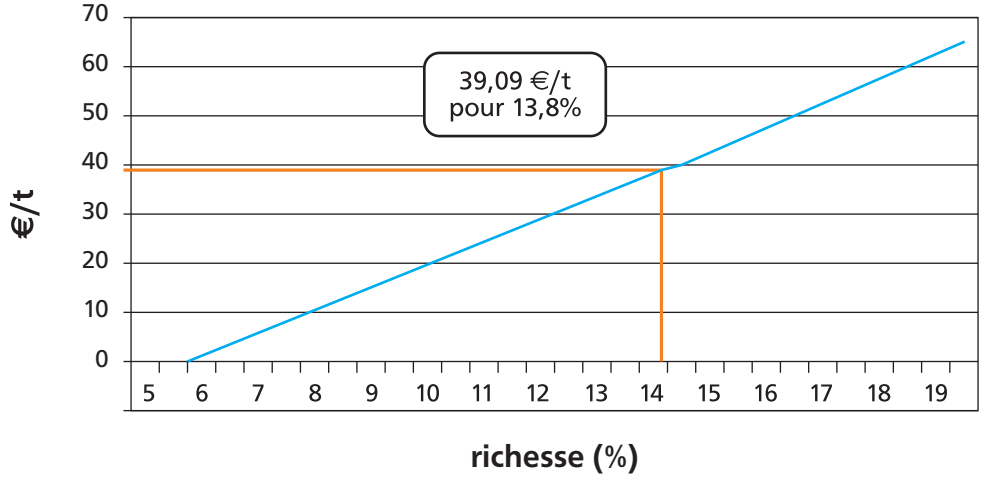
À partir du prix de référence, le prix de la tonne de canne varie selon la richesse (figure ci-dessous) :

nos exemples

Cas 1
(500 t) : 500 t x 39,09 €
= 19 545 €

Cas 2
(1200 t) : 1 200 t x 39,09 €
= 46 908 €

Paiement de la canne en fonction de la richesse



- La recette issue du prix usine fait l'objet d'un acompte de 75% à la livraison. Le solde est payé en fin de campagne avant le 20 décembre ou 10 jours après la fin de la campagne.

nos exemples

Cas 1
500 t x 21,40 €
= 10 700 €

Cas 2
700 t x 21,40 €
+ 500 t x 16 €
= 22 980 €

2. L'aide à la production

Cette aide de l'État compense les handicaps structurels de la production de cannes. Son montant évolue selon le barème ci-dessous :

Tranche de tonnage livré éligible	€/t
de 0 à 700 t, soit les 700 premières	21,40
de 701 à 1 200, soit les 500 suivantes	16,00
de 1 201 à 3 000, soit les 1 800 suivantes	12,50
de 3 001 à 5 000, soit les 2 000 suivantes	9,50
de 5 001 et plus, soit la production au-delà de 5 000 t	7,40

Les agriculteurs pluriactifs bénéficient d'une aide de 6 €/t quel que soit le tonnage.
Pour les exploitations de plus de 10 ha, si la surface en canne déclarée a diminué de plus de 10 % par rapport à l'année précédente (déclarations ICHN), le montant de l'aide est réduit d'un pourcentage double de celui de la diminution de la surface. Exemple : si la diminution de surface est de 15 %, l'aide sera réduite de 30 %.

L'acompte

Un acompte de l'aide à la production est versé au début du mois d'octobre. Les tonnages livrés étant trop faible, cet acompte est calculé à partir de la surface déclarée par le planteur pour la campagne (déclaration ICHN) selon le barème suivant :

De 0 à 10 ha : 720 €/ha.
De 11 à 20 ha : 500 €/ha.
De 21 à 40 ha : 400 €/ha.
De 41 ha et plus : 300 €/ha.

Le solde

Le solde de l'aide à la production est versée avant le 15 février de l'année suivante. L'aide totale est recalculée en fin de campagne à partir du tonnage complet livré selon le barème, puis diminuée de l'acompte déjà perçu.

3. L'aide au transport

L'aide au transport (POSÉIDOM) prend en charge une partie des coûts d'acheminement des cannes aux centres de réception. Deux critères sont pris en compte. D'une part, trois zones géographiques traduisent une difficulté croissante de transport entre champ et centre de réception. D'autre part, le montant de l'aide varie aussi selon trois tranches de tonnage.
L'enveloppe annuelle de l'aide au transport est invariable : 6 976 640 €. Le tonnage global produit dans l'île variant chaque année, il en résulte que les montants de l'aide sont appelés à évoluer eux aussi. Le barème de la campagne 2007 était le suivant :
L'aide au transport est versée avant le 31 mai de l'année suivant la campagne.

nos exemples

Pour simplifier, est appliquée dans les deux cas, l'aide moyenne de 3,52 €/t

Cas 1
500 t x 3,52 € = 1 760 €

Cas 2
1 200 t x 3,52 € = 4 224 €

En moyenne 3,52 €/t

Barème 2007 (en €/t)	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Niveau 1 (< 700 t)	3,968	6,270	7,248
Niveau 2 (700 à 3 000 t)	3,052	5,226	7,248
Niveau 3 (> 3 000 t)	2,137	4,181	7,248

4. L'indemnité compensatoire de handicap naturel

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide européenne (PO-FEADER 2007-2013) qui dépend exclusivement de la surface déclarée et de la localisation de l'exploitation parmi trois zones : irriguée, piémont, montagne. L'ICHN s'applique en deux tranches de plus ou moins 25 ha, dans la limite d'un plafond de 50 ha.

Barème 2008	Zone montagne	Zone piémont	Zone irriguée
0-25 ha	255,42 €/ha	190,45 €/ha	85,15 €/ha
26-50 ha	189,20 €/ha	146,50 €/ha	65,50 €/ha

L'ICHN est versé au mois d'octobre ou de novembre.

nos exemples

Les deux exploitations type ont une surface inférieure à 25 ha et sont situées en zone piémont

Cas 1
190,45 € x 6 = 1 142,7 €

Cas 2
190,45 € x 14 = 2 666,3 €

5. La prime de soutien

Appliquée au tonnage, une prime de soutien est accordée par l'industrie sucrière aux exploitants travaillant sur des terrains difficiles aux pentes accentuées et éloignés des centres de réception. Cette prime a pour objet de compenser des coûts de production plus élevés. Trois zones géographiques sont délimitées à partir de critères de difficulté d'exploitation. Deux de ces zones, l'une de difficulté forte, l'autre de difficulté extrême, sont éligibles à la prime de soutien qui double de l'une à l'autre.
L'enveloppe annuelle finançant la prime étant fixe (un million d'euros), le barème évolue en fonction du tonnage global de cannes produit dans l'île. Ainsi, le barème de 2007 (3,50 €/t en zone de difficulté extrême, 1,75 €/t en zone de difficulté forte) était supérieur à celui de 2006 du fait d'une production totale moindre.

nos exemples

Les deux exploitations type sont situées en zone de difficulté moyenne à faible et ne bénéficient pas de la prime de soutien.

6. La prime bagasse-production

La prime bagasse-production est versée à tous les planteurs par l'industrie sucrière. Elle participe au partage de la valorisation de la bagasse. Appliquée à la tonne, elle est identique pour tout le monde et ne dépend que du tonnage produit dans l'île. Son barème est le suivant :

De 1 500 000 à 1 750 000 t	1,30 €/t
De 1 750 001 à 1 900 000 t	1,80 €/t
Plus de 1 900 001 t	2,00 €/t

nos exemples

Hypothèse d'une production réunionnaise située dans la tranche 1 750 001 à 1 900 000 t

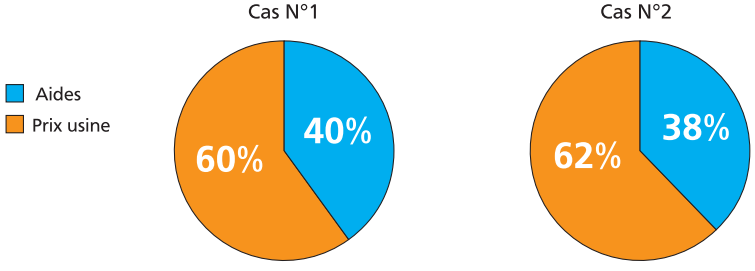
Cas 1
1,80 € x 500 = 900 €

Cas 2
1,80 € x 1 200 = 2 160 €

TOTAL DES PRODUITS

	6 ha - 500 t	14 ha - 1 200 t
Prix usine	19 545 €	46 908 €
Aide à la production	10 700 €	22 980 €
Aide au transport	1 760 €	4 224 €
ICHN	1 143 €	2 666 €
Prime de soutien	0 €	0 €
Prime bagasse-production	900 €	2 160 €
Total	34 048 €	78 938 €
Moyenne €/t	68	66

Parts des aides et du prix usine (+ prime bagasse-production) dans le chiffre d'affaire de l'agriculteur



CHARGES ET PRODUITS EN COURS DE CAMPAGNE

Données communes aux deux exploitations

Type d'engrais	Coût	Aide	Coût réel
13-8-24	689 €/t	215 €/t	474 €/t

On considère que, dans les deux cas de figure, les exploitants apportent 850 kg/ha d'engrais (13-8-24), pour un rendement moyen espéré d'environ 85 t/ha, ce qui représente un coût par hectare en fertilisation de 403 €/ha (ce coût intègre l'aide à l'achat de fertilisants).

POSTES	COÛT/ha	COÛT/t
Fertilisation	403 €	4,8 €
Herbicide	180 €	2,2 €
Coupe		12 €
Chargement		3 €
Transport		7 €

Les coûts par hectare pour la fertilisation et l'herbicide concernent le coût de l'achat des intrants uniquement. Les exploitants réalisent eux-mêmes les apports d'engrais et les traitements d'herbicides.

Attention : ne sont pas compris dans ce calcul les coûts de structure de l'exploitation : remboursement d'emprunt, charges fiscales et sociales, impôts fonciers ou fermage, eau, électricité...

• Cas 1 : exploitation de 6 hectares produisant 500 tonnes.

Caractéristiques de l'exploitation agricole

> La coupe est manuelle : sur une production totale de 500 t, l'exploitant coupe en propre 200 t et fait couper 300 t par un prestataire de service. Il sous-traite le chargement et transport de la totalité des 500 t.

> Fertilisation et herbicides sont appliqués en cinq fois, par tranche de 1 ha d'août à novembre et les deux derniers hectares en décembre. D'où un coût de 806 € (403 x 2 ha) pour la fertilisation et de 360 € (180 x 2 ha) pour les herbicides en décembre.

Recettes et dépenses engendrées par quinzaine

	1-15 juil	16-31 juil	1-15 août	16-31 août	1-15 sept	16-30 sept	1-15 oct	16-31 oct	1-15 nov	16-30 nov	1-15 déc	16-31 déc	fév N+1	mai N+1
tonnage	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45	45,45			
avance usine	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333			
acompte aides production							4 320							
aide ICHN								1 143						
prime bagasse											900			
solde usine											4 886			
aide transport														1 760
solde aide production													6 380	
PRODUITS	**1 333**	**1 333**	**1 333**	**1 333**	**1 333**	**1 333**	**5 653**	**2 475**	**1 333**	**1 333**	**7 119**	**0**	**6 380**	**1 760**
charges coupe	327	327	327	327	327	327	327	327	327	327	327			
charges chargement	136	136	136	136	136	136	136	136	136	136	136			
charges transport	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318	318			
fertilisation				403		403		403		403		806		
herbicides				180		180		180		180		360		
CHARGES	**782**	**782**	**782**	**1 365**	**782**	**1 365**	**782**	**1 365**	**782**	**1 365**	**782**	**1 166**	**0**	**0**
solde	551	551	551	-32	551	-32	4 871	1 111	551	-32	6337	-1 166	6 380	1 760
SOLDE CUMUL	**551**	**1 102**	**1 652**	**1 620**	**2 171**	**2 139**	**7 010**	**8 120**	**8 671**	**8 639**	**14 976**	**13 810**	**20 190**	**21 950**

• Cas 2 : exploitation de 14 hectares produisant 1 200 t.

Caractéristique de l'exploitation agricole

> L'exploitant sous-traite intégralement la coupe manuelle, le chargement et le transport de sa production de 1 200 t.

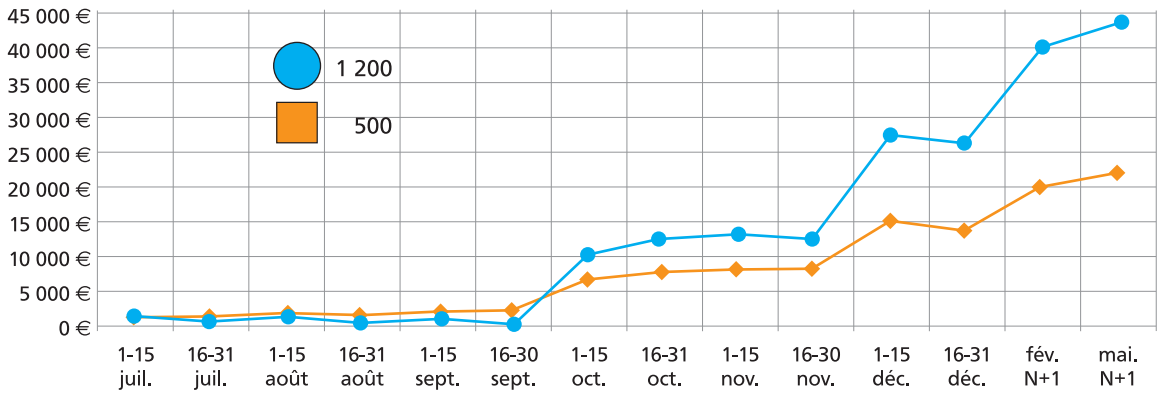
> Fertilisation et herbicides sont appliqués en 6 fois par tranche de 2,5 ha d'août à novembre et le dernier hectare et demi en décembre. D'où un coût mensuel de 1 008 € (403 € x 2,5 ha) pour la fertilisation et de 450 € (180 € x 2,5 ha) pour les herbicides jusqu'en novembre et les coûts de 605 € (403 € x 1,5 ha) pour la fertilisation et de 270 € (180 € x 1,5 ha) pour les herbicides en décembre.

Recettes et dépenses engendrées par quinzaine

	1-15 juil	16-31 juil	1-15 août	16-31 août	1-15 sept	16-30 sept	1-15 oct	16-31 oct	1-15 nov	16-30 nov	1-15 déc	16-31 déc	fév N+1	mai N+1
tonnage	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09	109,09			
avance usine	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198			
acompte aides production							9 200							
aide ICHN								2 666						
prime bagasse											2 160			
solde usine											11 727			
aide transport														4 224
solde aide production													13 780	
PRODUITS	**3 198**	**3 198**	**3 198**	**3 198**	**3 198**	**3 198**	**12 398**	**5 865**	**3 198**	**3 198**	**17 085**	**0**	**13 780**	**4 224**
charges coupe	1 309	1 309	1309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309	1 309			
charges chargement	327	327	327	327	327	327	327	327	327	327	327			
charges transport	764	764	764	764	764	764	764	764	764	764	764			
fertilisation		1 008		1 008		1 008		1 008		1 008		605		
herbicides		450		450		450		450		450		270		
CHARGES	**2 400**	**3 858**	**2 400**	**3 858**	**2 400**	**3 858**	**2 400**	**3 858**	**2 400**	**3 858**	**2 400**	**875**	**0**	**0**
solde	798	-660	798	-660	798	-660	9 998	2 007	798	-660	14 685	-875	13 780	4 224
SOLDE CUMUL	**798**	**139**	**937**	**277**	**1 075**	**416**	**10 414**	**12 420**	**13 219**	**12 559**	**27 244**	**26 369**	**40 149**	44 373

Évolution du solde cumulé des deux exploitations par quinzaine

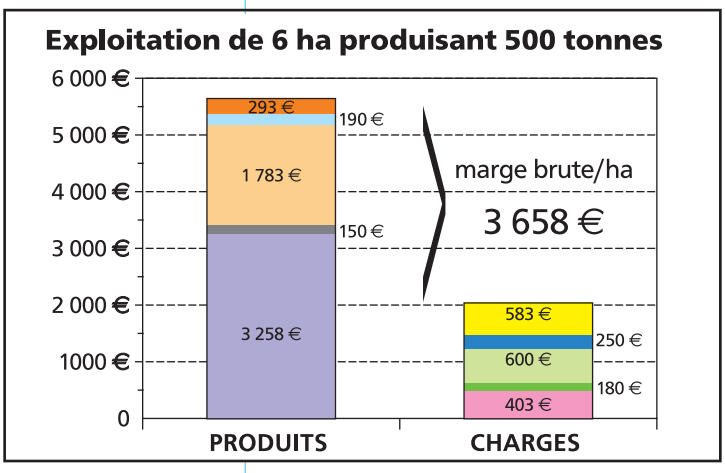
A la lecture de ce graphique, on constate que c'est à partir du mois d'octobre, grâce au versement de l'acompte de l'aide à la production, que la trésorerie des exploitations s'améliore. En début de campagne, les recettes suffisent à peine à couvrir les charges opérationnelles de l'exploitation (coupe, chargement, achat d'engrais, etc.).

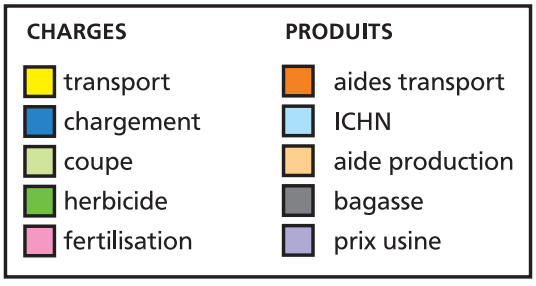


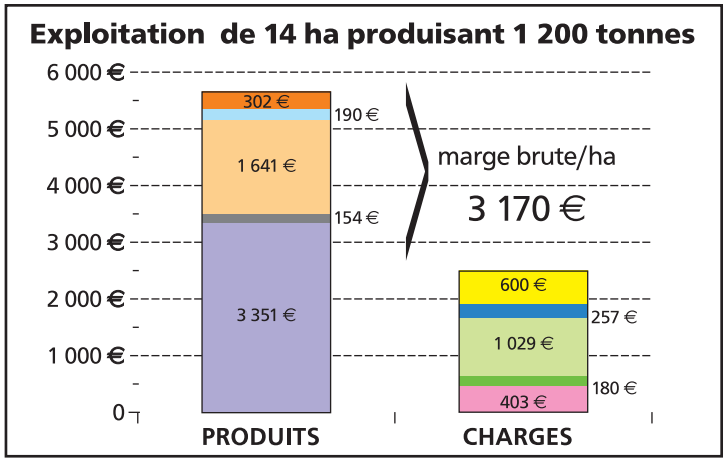
Des stratégies différentes d'une exploitation à l'autre

La marge brute à l'hectare de l'exploitation à 500 t est supérieure à celle de l'exploitation à 1 200 t. La raison vient principalement de la différence que représente proportionnellement la charge de la coupe dans les deux cas. Dans l'exploitation à 500 t, l'exploitant coupe lui-même un peu plus de 40% du tonnage produit.

On note aussi que, compte tenu du barème de l'aide à la production, celle-ci, lorsqu'elle est rapportée au nombre d'hectares, rapporte davantage dans l'exploitation à 500 t que dans l'exploitation à 1 200 t.



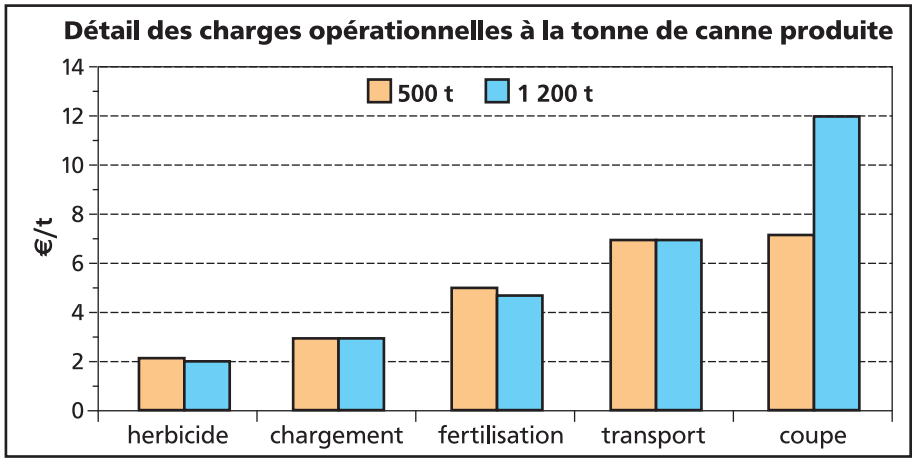




La cotisation CTICS

À ses charges opérationnelles, l'agriculteur doit ajouter la cotisation au CTICS de 0,57 € par tonne. Soient, dans nos deux exemples, 290 € pour l'exploitation de 500 t et 696 € pour l'exploitation de 1 200 t.

Les charges principales : la coupe et le transport



Source des tableaux et des graphiques : Chambre d'Agriculture

Ces graphiques démontrent que les charges les plus importantes dans une exploitation sont la coupe manuelle et le transport, et non la fertilisation.